COMPOSITION DU COMITE LOCAL DE L'USAGER

Le CLU est présidé par le Préfet ou son représentant.

Sa composition est la suivante :

1- Collège des représentants de l'administration

- directeur départemental des finances publiques (DDFiP)
- directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
- directeur départemental des territoires (DDT)
- préfecture :
 - secrétaire général de la préfecture
 - directrice des services du cabinet
 - directeur du secrétariat général commun
 - directrice du développement local et de l'environnement
 - directeur de la citoyenneté et de la légalité
 - chargée de mission qualité
 - contrôleur de gestion

2 - Collège des représentants d'usagers

1. Association des consommateurs

- Union Fédérale des consommateurs de l'Indre
- Familles Rurales (Fédération de l'Indre)
- Association des Paralysés de France
- Pastorale des migrants

2. Associations de professionnels

- Chambre de Commerce et de l'Industrie territoriale
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat territoriale
- Chambre d'Agriculture
- Délégué territorial du CNP A (conseil national des professionnels de l'automobile)

3. Collectivités territoriales

- Conseil Départemental
- Association des Maires de l'Indre
- Association des Maires Ruraux
- Association des Maires de Progrès